Une consigne sur les bouteilles de vin, de spiritueux et autres contenants en verre

Considérant que la consigne sur les bouteilles de bière brunes assure un taux de récupération de près de 100 % ;
Considérant que 218 millions de bouteilles de vin et de spiritueux sont vendues chaque année au Québec ;
Considérant que le recyclage du verre avec la collecte pêle-mêle est largement déficient et que seulement 14 % du verre placé au recyclage est effectivement recyclé selon le bilan 2015 de Recyc-Québec ;
Considérant que les contenants en verre et ce qu'ils contiennent viennent souiller le contenu du bac de recyclage, augmenter les risques de blessures et que leur collecte pêle-mêle complique le tri par couleur ;
Considérant qu'une usine de fabrication de verre québécoise peine à s'approvisionner en verre et doit en importer à des coûts plus élevés ou diminuer la proportion de verre broyé dans ses recettes, ce qui entraîne une hausse des émissions de gaz à effet de serre émis lors de la production de verre ;
Considérant que la Société des alcools du Québec est une société d'État et que les Québécois s'attendent à ce qu'elle assume ses responsabilités sociales et environnementales ;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'instaurer une consigne sur les bouteilles de vins, de spiritueux et d'organiser une collecte séparée de celles-ci, le tout dans une perspective de renforcement du système québécois de consigne du verre ; Nous demandons également de tenir une commission parlementaire pour étudier l'enjeu du recyclage du verre.

Nom	Adresse	Signature

Veuillez retourner à l'une des adresses suivantes : Confédération des syndicats nationaux, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5, Syndicat canadien de la fonction publique, 565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100, Montréal (Québec) H2M 2V9 ou Syndicats des Métallos, 565, boulevard Crémazie Est, Bureau 5100, Montréal (Québec) H2M 2V8.